

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 04/04/2024
Nombre de membres élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procuration : 2

Membres présents :
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès,
MM BLATZ Gérard, FRANCO Luis, IBACH Patrice,
JAEGLER Patrice, SCHÖNSTEIN Laurent (arrivé au point « Compte-rendu de réunions »), SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté : Mme TRETZ Maité

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mr BAUMANN Jean-Marie a donné procuration à Mr STRAUDEL Jean-Philippe ; Mr HABERKORN Christophe a donné procuration à Mr IBACH Patrice

Secrétaire de séance :
Mr FRANCO Luis

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Vote des taxes
5. Affectation des résultats 2023 (lotissement et commune)
6. Amortissement de la participation de l'enfouissement d'une ligne électrique
7. Budget primitif 2024 (lotissement et commune)
8. Budget : fongibilité des crédits
9. Urbanisme (permis de construire, déclaration préalable)
10. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire fait part du décès de Mr Roger Doré qu'il a appris le matin même dans les Dernières Nouvelles d'Alsace. Agé de 99 ans, Mr Roger Doré était le dernier libérateur de Grussenheim qui participait aux cérémonies commémoratives de la Libération jusqu'en 2021. Jusqu'à la même année, il était le porte drapeau national de la 2^{ème} Division Blindée. Ses obsèques seront célébrées le 15 avril 2024 à Levallois-Perret.

Mr le Maire propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Luis FRANCO est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE (DEB-09-04-24-01)

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 21 mars : inspection annuelle de la COB (communauté de brigades) de Colmar-Jebsheim
- 21 mars : cérémonie de Koufra au Régiment de Marche du Tchad (RMT) à laquelle ont participé Mme Agnès Simler et Mr Laurent Schönstein
- 21 mars : réunion à la mairie de Colmar relative à la piste cyclable Grussenheim-Jebsheim. Etaient présents Messieurs les Maires de Colmar, Jebsheim et Grussenheim, Mr Armbruster et des représentants de la CAC. Le sujet principal était le passage de la piste cyclable devant le silo « Armbruster ». Des aménagements ont été proposés à Mr Armbruster pour sécuriser au mieux la sortie du silo. Un prix de 300 € par are a été proposé pour l'acquisition du terrain nécessaire. Mr Armbruster souhaite que le prix d'achat du terrain lors de la construction du silo soit appliqué. Il transmettra à la commune ses conditions tarifaires.

Mr Patrice Jaegler s'interroge par rapport à la distance de 4 mètres qui doit être respectée entre l'enrobé de la route départementale et la piste cyclable. A de nombreux endroits cette distance n'est pas respectée (route de Colmar, entre Heidolsheim et Sélestat). Mr le Maire indique que c'est la règle de sécurité de la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

- à différentes réunions du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) et du SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères)
- 28 mars : cours informatique dispensé par Mr René Heitzler aux membres du club Fleurs d'Automne. Plusieurs séances se dérouleront dans la salle du conseil municipal avec le matériel informatique de l'école mis à disposition par la commune.
- 28 mars : creusement du trou pour la mise en place d'un miroir à côté de la propriété de Mr Théo Vogel avec l'aide matérielle de Mr Gaëtan Kozlow. Le poteau sera mis en place semaine 15.
- 28 mars : réunion au sujet du terrain de foot. Le FCG souhaiterait, depuis des années, agrandir le terrain d'entraînement pour permettre d'y jouer des matches officiels et ainsi soulager le terrain d'honneur. A plusieurs reprises des contacts avaient été pris avec le propriétaire de la parcelle limitrophe au nord, sans succès jusqu'à présent.

Suite à une démarche de Monsieur Jean Marie Baumann auprès du propriétaire de cette parcelle un accord pour un échange de terrain pouvait être envisagé.

Au vu de cette nouvelle situation, le Maire a pris contact avec toutes les personnes concernées, les propriétaires, les exploitants, le FCG, pour organiser une réunion en mairie afin d'en discuter les modalités. Cette réunion a eu lieu le 28 mars mais aucun accord n'a été trouvé pour le moment. Il a cependant été décidé de poursuivre les discussions.

- 3 avril : formation à l'utilisation des extincteurs par la société Omnium Extincteur. Mme Agnès Simler indique que cette formation qui se déroule en deux sessions (3 et 10 avril) a été proposée à tous les présidents d'association et est prise en charge financièrement par le comité de gestion.
- 3 avril : réunion du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM). Une augmentation des taxes de 15 % (part intercommunale) a été votée pour préserver les capacités de la CCRM à assurer ses actions aux côtés des communes dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse, de l'environnement, du développement économique et de la solidarité territoriale.

- 4 avril : réunion de la commission communale des finances. Le budget présenté tenait compte des éléments proposés lors des réunions de commissions antérieures. Mr Patrice Ibach a proposé d'anticiper le rachat de la maison « Rudolf » à l'EPF. Mr le Maire et l'ensemble des conseillers présents étant favorable à ce rachat, le budget présenté au conseil municipal pour approbation le 9 avril a été modifié en ce sens.
- 6 avril : Mme Agnès Simler informe le conseil municipal qu'une trentaine de personne a participé à l'opération « Oschterputz ». Différentes équipes ont été formées et ont ramassé des déchets qui étaient plus nombreux à l'extérieur du village. Elle remercie l'ensemble des participants. Mr Luis Franco précise que c'était un moment convivial mais regrette que tous les présidents d'association n'ont pas suffisamment passé le message.
- 6 avril : assemblée générale de l'association Les Enfants de Tchernobyl. Mr le Maire rappelle les différentes actions menées : accueil des enfants durant l'été, vente des œufs « pysanky », envoi de médicaments via une association de pharmaciens basée en Allemagne, de l'aide alimentaire aux familles des villages d'où sont originaires les enfants accueillis.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un diagnostic visuel et sonore de 4 arbres (2 bouleaux et 2 tilleuls) dans la cour du presbytère a été effectué. Il est consultable en mairie. Mr Jean-Philippe Strauel avertit qu'un frêne près du micro-musée devrait également être surveillé.

Mr Gérard Blatz signale que les arbres fruitiers ont été plantés le 20 mars près du char et au verger communal. Les noms des variétés seront mis en place prochainement.

Mr le Maire remercie Mr Laurent Schwein pour sa disponibilité et son aide matérielle pour différents travaux (balayage des copeaux de bois, passage avec l'épareuse de la CCRM , ...). Des fermes métalliques ont été récupérées sur un chantier de Marckolsheim par des bénévoles du marché de Noël. Elles seront utilisées pour réaliser un abri de rangement destiné au matériel du marché de Noël.

Mme Agnès Simler a participé le 2 avril 2024 à la réunion du Syndicat Mixte pour l'Accueil de Personnes Agées à Kunheim (SYMAPAK) au cours de laquelle ont été abordés : le budget, les problèmes de recrutement, l'augmentation des frais (électricité, repas), les travaux de l'espace Balnéo qui débiteront mi-avril. La 6^{ème} semaine citoyenne de La Roselière se déroulera du lundi 22 au vendredi 26 avril 2024.

Mr Jean-Philippe Strauel rappelle la réunion du 19 mars 2024 avec le Sous-Préfet du Haut-Rhin, Mr Marot et ses collaborateurs au cours de laquelle un protocole de médiation a été signé par tous les conseillers municipaux.

4. VOTE DES TAXES (DEB-09-04-24-02)

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 est présenté aux conseillers municipaux.

Mr le Maire propose de maintenir les taux actuels.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Pour l'année 2024, les taux appliqués seront donc identiques à ceux de 2023, à savoir :

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 9 avril 2024

Taxes	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,90 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,09 %
Taxe d'habitation	10,29 %
Cotisation foncière des entreprises	14,85 %

Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2024 s'établissent comme suit :

Produit	Montant
Produit fiscal attendu des taxes à taux voté	224 739 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière non bâtie	1 358 €
Versement lié au coefficient correcteur	9 661 €
Allocations compensatrices	15 350 €
IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau – Pylônes électriques)	34 348 €
TVA	2 732 €
Prélèvement au profit du GIR (Garantie Individuelle de Ressources)	- 9 371 €
Montant prévisionnel 2024 au titre de la fiscalité locale	278 817 €

**5. AFFECTATION DES RESULTATS 2023 (LOTISSEMENT ET COMMUNE)
 (DEB-09-04-24-03)**

LOTISSEMENT DU MOULIN

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants :

Déficit d'investissement :	- 40 939,35 €
Excédent de fonctionnement :	+ 44 079,18 €

de la manière suivante :

- le déficit d'investissement de – 40 939,35 € au compte 001 solde d'exécution négatif reporté
- l'excédent de fonctionnement de + 44 079,18 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

COMMUNE

Conformément à l'instruction budgétaire M 14, le conseil municipal doit statuer sur les résultats et procéder à leur affectation. Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants

Déficit d'investissement :	- 44 611,23 €
Excédent de fonctionnement :	+ 308 282,36 €

de la manière suivante :

- le déficit d'investissement de – 44 611,23 € au compte 001 Solde d'exécution négatif reporté
- l'excédent de fonctionnement de + 308 282,36 € comme suit :
 - 144 611,23 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé
 - le solde, soit 163 671,13 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté.

**6. AMORTISSEMENT DE LA PARTICIPATION A L'ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE
(DEB-09-04-24-04)**

Dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable entre Elsenheim et Grussenheim, la commune de Grussenheim a participé aux travaux d'enfouissement de la ligne haute tension à hauteur de 12 947,55 Euros (compte 20422).

Toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, doivent amortir les subventions d'équipement versées (comptes 204x).

La durée maximale pour les subventions versées finançant des biens mobiliers est de 5 ans

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- fixe à 5 ans la durée d'amortissement de cette immobilisation (l'échéance de 2023 sera inscrite au budget primitif 2024),
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 aux articles 6811-042 et 280422-040 pour un montant de 5 178 € (2 589 € par an) et aux comptes 77681-042 et 198-040 dans le cadre de la neutralisation de cette opération.

**7. BUDGET PRIMITIFS 2024 (LOTISSEMENT ET COMMUNE)
(DEB-09-04-24-05)**

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 prévoit qu'à des fins de transparence, les EPCI et les communes publient désormais chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de l'ensemble de leurs responsabilités, y compris au sein de sociétés locales ou syndicats.

L'état des indemnités versées en 2023 s'établit comme suit :

Elus	Indemnités brutes Communes	Indemnités brutes SMICTOM
KLIPFEL Martin	15 087,24 €	7 392,06 €
SIMLER Agnès	4 014,72 €	
BRAULT-PELUZZI Estelle	4 014,72 €	
SCHÖNSTEIN Laurent	4 014,72 €	
BLATZ Gérard	2 189,84 €	
TOTAL	29 321,24 €	7 392,06 €

COMMUNE

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 9 avril 2024

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances, le conseil municipal approuve, à **l'unanimité**, le budget primitif du lotissement de la commune pour l'exercice 2024 comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement équilibrées à :	676 069,23 €
Recettes et dépenses de d'investissement équilibrées à :	409 172,52 €

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % peut être sollicitée à la Région pour l'installation du nouveau chauffage de la salle communale. Un dossier sera déposé.

LOTISSEMENT DU MOULIN

Après avoir examiné les propositions arrêtées par la Commission des Finances, le conseil municipal approuve, à **l'unanimité**, le budget primitif du lotissement du Moulin pour l'exercice 2024 comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement à :	69 735,00 €
Recettes et dépenses d'investissement équilibrées à :	40 940,00 €

8. BUDGET : FONGIBILITE DES CREDITS (DEB-09-04-24-06)

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 6 septembre 2022 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2023 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal après délibération, à **l'unanimité** :

Autorise le Maire à :

- procéder, pour l'exercice 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 9 avril 2024

fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

- signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Colmar pour mise en œuvre.

9. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATIONS PREALABLES, CERTIFICATS D'URBANISME)

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur SUTTER VINCENT 1 CHE DES PRUNIER 68320 GRUSSENHEIM	1 CHE DES PRUNIER la construction d'un garage

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur PETITDEMANGE JOHAN 2 RUE DES JUIFS 68320 GRUSSENHEIM	VILLAGE la mise en place d'une clôture

CERTIFICAT D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
ZANETTE Nathalie & Rachel MEURLET- KOHLER 15 E ROUTE DE SELESTAT 68750 BERGHEIM	3 RUE DU RIED

10. DIVERS (DEB-09-04-24-07)

- **Miroir** : Un miroir routier sera mis en place à côté de la propriété de Mr Théo Vogel pour sécuriser la sortie du chemin de l'association foncière situé en face.
- **Travaux de désherbage** : Compte-tenu des nombreux travaux de désherbage à effectuer et que l'ouvrier communal ne peut pas assumer tout seul, il a été décidé de solliciter un devis auprès de la Manne pour la réalisation de ces travaux. Ce dernier s'élève à 2 434 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de cette prestation.
- **Bluamamarik** : Le mercredi 1^{er} mai se déroulera le 21^{ème} Bluamamarik de 8 heures à 13 heures. Le montage du chapiteau s'effectuera à partir de 7 heures.
- **8 mai** : La cérémonie de la Victoire de 1945 avec dépôt de gerbe au monument aux morts se déroulera le mercredi 8 mai 2024 à 9 heures.

Commune de Grussenheim

PV du CM ordinaire du 9 avril 2024

- **Journée citoyenne du 22 juin** : La commission communale « Journée citoyenne » se réunira le lundi 13 mai 2024 à 20 heures.
- **Cérémonies du 80^{ème} anniversaire de la Libération** : Ce point sera discuté lors de la prochaine réunion.
- **Espace sans tabacs** : Mme Estelle Brault-Peluzzi indique que la directrice de l'école a proposé le vendredi 28 juin 2024 à 17 heures 30 pour l'inauguration de l'espace sans tabacs à proximité des écoles.
- **Prochaine réunion** : La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 21 mai 2024 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 55.



Le Maire,

Martin KLIPFEL

Le secrétaire de séance,

Luis FRANCO

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.